

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **21 septembre 2015**

Délibération n° 2015-0646

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : GIVORS

objet : Ilots Zola et Salengro - Les Vernes - Demande de subvention auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisations complémentaires d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Madame la Conseillère David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 1er septembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 23 septembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, M. Jeandin, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Mme Cochet (pouvoir à M. Jacquet), MM. Kabalo (pouvoir à M. Devinaz), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra).

Absents non excusés : M. Boudot.

Conseil du 21 septembre 2015**Délibération n° 2015-0646**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Givors

objet : **Ilots Zola et Salengro - Les Vernes - Demande de subvention auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisations complémentaires d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 août 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le centre-ville de Givors se caractérise par des conditions de déplacement difficiles, un réseau de modes doux peu développé, une perte de dynamique commerciale ainsi que des contraintes d'urbanisation importantes (risques naturels liés aux inondations, sols pollués liés aux anciennes activités, risques technologiques au nord de la commune).

Dans ce contexte particulier, le centre-ville de Givors a donc fait l'objet d'un projet de renouvellement urbain visant à requalifier plusieurs secteurs de Givors dont le quartier Les Vernes et deux îlots du centre-ville (la partie sud de l'îlot Zola et l'îlot Salengro).

Recette de la Caisse des dépôts et consignations (CDC)

La commune de Givors a fait l'objet d'une convention avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) signée le 15 février 2007. La convention prévoyait notamment une recette de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) d'un montant prévisionnel de 142 400 € correspondant à 40% des études d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) sur le secteur des Vernes et du centre-ville.

Au vu des dépenses réellement effectuées, le montant total de la recette CDC sera de 105 421,91 €, répartis comme suit :

- 37 336,02 € au titre de l'opération d'aménagement des ilots Zola et Salengro,
- 68 085,89 € au titre de l'opération Les Vernes.

Afin de pouvoir percevoir cette recette, il s'avère nécessaire de signer une convention avec la CDC.

Avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage unique pour les ilots Zola et Salengro

Par délibération n° 2011-2350 du 27 juin 2011, le Conseil de Communauté a autorisé la signature d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique dans le cadre de l'aménagement des ilots Zola et Salengro à Givors conformément à la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée.

Le projet de requalification avait pour objectifs :

- engager le renouvellement urbain des délaissés présents en centre-ville,
- densifier l'offre de logements du secteur de la gare,
- réorganiser et rendre plus lisible l'offre de stationnement entre les secteurs de la gare et du centre-ville,
- inscrire le développement urbain de Givors dans une dynamique métropolitaine durable.

Cette convention prévoyait le plan de financement suivant :

- 3 200 000 € TTC au titre de la participation de la Communauté urbaine,
- 850 000 € TTC au titre de la participation de la Commune de Givors.

Suite à l'adoption de l'avenant n° 3 à la convention ANRU relative aux opérations d'aménagement sur la commune de Givors, le plan de financement des travaux des îlots Salengro et Zola a été modifié ; l'ANRU prenant en charge une part plus importante du coût de l'aménagement et diminuant ainsi la part de la commune.

Le nouveau plan de financement est donc le suivant :

- 3 170 000 € TTC au titre de la participation de la Métropole de Lyon,
- 450 000 € TTC au titre de la participation de la Commune de Givors,
- 841 525 € TTC au titre de la participation de l'ANRU.

Dans ce contexte, il est nécessaire d'adopter un avenant pour prendre en compte ce nouveau plan de financement ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

Où l'intervention de madame le rapporteur précisant que :

Dans le paragraphe de l'exposé des motifs commençant par "Au vu des dépenses réellement effectuées, etc." il convient de lire :

- "- 68 085,89 € au titre de l'opération d'aménagement des îlots Zola et Salengro,
- 37 336,02 € au titre de l'opération Les Vernes."

au lieu de :

- "- 37 336,02 € au titre de l'opération d'aménagement des îlots Zola et Salengro,
- 68 085,89 € au titre de l'opération Les Vernes."

Dans le dispositif, il convient de lire :

- au **3° - Décide** : "68 085,89 € en recettes" au lieu de "37 336,02 € en recettes" et "2 596 099,89 € en recettes" au lieu de "2 565 350,02 € en recettes",
- au **4° - La recette** : "68 085,89 €" au lieu de "37 336,02 €",
- au **5° - Décide** : "37 336,02 € en recettes" au lieu de "68 085,89 € en recettes" et "1 359 463,02 € en recettes" au lieu de "1 390 212,89 € en recettes",
- au **6° - La recette** : "37 336,02 €" au lieu de "68 085,89 €" ;

DELIBERE

1° - Approuve

a) - les modifications proposées par madame le rapporteur,

b) - l'avenant n° 1 à passer avec la Commune de Givors pour prendre en compte le nouveau plan de financement de la convention de maîtrise d'ouvrage unique dans le cadre de l'aménagement des îlots Zola et Salengro à Givors.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - solliciter auprès de la Caisse des dépôts et consignations une subvention d'équipement d'un montant total de 105 421,91 € dans le cadre de l'aménagement du quartier des Vernes et des îlots Zola et Salengro à Givors,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction ladite demande et à sa régularisation,

c) - signer ledit avenant et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée le 10 juillet 2014 et le 21 septembre 2015 par délibération séparée pour un montant de 68 085,89 € en recettes à la charge du budget principal à prévoir en 2015, sur l'opération n° 0P06O2242.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 4 714 447 € en dépenses et 2 596 099,89 € en recettes.

4° - La recette d'investissement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - compte 1323 - fonction 824 - opération n° 0P06O2242, pour un montant de 68 085,89 €.

5° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée le 9 janvier 2012 pour un montant de 37 336,02 € en recettes à la charge du budget principal à prévoir en 2015, sur l'opération n° 0P06O2654.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 2 258 916 € en dépenses et 1 359 463,02 € en recettes.

6° - La recette d'investissement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - compte 1323 - fonction 824 - opération n° 0P06O2654, pour un montant de 37 336,02 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 septembre 2015.